

"Terres minérales."

Rareté des bonnes mines.

L'exploitation permanente d'une bonne mine devrait être assurée.

Grande valeur d'une mine en exploitation active.

Suggestions pour changer le système de la vente de "terres minérales."

s'occuper de la spéculation sur les terres, quoiqu'elle soit préjudiciable à un certain degré ; mais, à l'égard de mines, la chose est toute différente. En effet, il n'existe pas, en réalité, de "terres minérales" s'étendant sur de vastes étendues de pays, et la nature a été beaucoup plus parcimonieuse des gisements minéraux que les spéculateurs ne le supposent lorsqu'ils achètent des milliers d'acres dans un district, pensant avoir une mine sous chaque lot. Non ! les bonnes mines, même dans un très grand pays, sont toujours rares : pour des raisons géologiques (les gîtes minéraux étant des accidents géologiques), pour des raisons techniques (beaucoup de gisements perdant leur valeur à cause des difficultés insurmontables d'exploitation ou de traitement du minerai), pour des raisons économiques (les substances minérales se trouvant souvent trop loin des marchés ou d'un chemin de fer, ou étant en trop petite quantité), etc. Donc, aussitôt qu'une bonne mine est découverte, son exploitation permanente par une bonne compagnie devrait être encouragée et assurée. Ce but ne peut être atteint que si l'Etat garde les droits de mine en ses mains afin d'être libre, dès qu'un gîte minéral est découvert quelque part, de donner le droit de l'exploiter à une bonne compagnie. Si, en outre, il accorde ce droit sans exiger aucune redevance avant que la mine ne donne des profits, il assurera ainsi à ceux qui en entreprendront l'exploitation toutes les chances de succès possibles, et il encouragera les capitalistes à essayer de développer chaque endroit où les indices superficiels sont bons, car ils n'auront alors à risquer que les frais d'exploration. Il n'est que juste, cependant, que la loi oblige ces capitalistes, du jour où ils commenceront à faire des profits, à rémunérer convenablement l'inventeur de la mine. De cette manière, au lieu de voir des milliers et des milliers d'acres de prétendues "terres minérales" achetées * qui restent pendant des années et des années inexplorées et inexploitées, et qui ne rapportent rien à personne, nous arriverions au contraire à connaître la vraie valeur de nos districts miniers et nous aurions, çà et là, quelques mines en exploitation active, jetant de grands capitaux dans le pays, y amenant des ouvriers et créant des villages et des villes autour d'elles ; et chacune de ces mines serait beaucoup plus avantageuse, pour le gouvernement et pour le pays, que des milliers de prétendues locations minières non exploitées, qui non-seulement sont tout à fait inutiles au point de vue minier, mais qui font aussi grand tort aux autres intérêts du pays et souvent aux spéculateurs eux-mêmes.

Ainsi qu'on le verra par les suggestions suivantes, qu'on me permettra de faire en terminant, rien ne serait plus facile que de changer complètement l'ancien système de vendre des "terres minérales" et d'obtenir ainsi les résultats que je viens de signaler. La propriété minière nationale serait

* Voir "carto d'une partie de la rive nord du lac Supérieur, comprenant la baie du Tonnerre et la baie Noire, etc.," publiée à Toronto, 1er août 1883 (Département des Terres de la Couronne), et montrant combien de "terres minérales" ont été prises dans cette région.